

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
 RECLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
10 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> matin.	5 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 53 <sup>m</sup> matin.	10 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> matin.	10 <sup>h</sup> 28 <sup>m</sup> matin.	10 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> matin.	4 <sup>h</sup> 27 <sup>m</sup> soir.	12 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> matin.
7 <sup>h</sup> 7 <sup>m</sup> soir.	1 <sup>h</sup> 20 <sup>m</sup> soir.	2 <sup>h</sup> 55 <sup>m</sup> soir.	3 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> soir.	5 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> soir.	10 <sup>h</sup> 19 <sup>m</sup> — 11 <sup>h</sup> 17 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>h</sup> 39 <sup>m</sup> »
41 <sup>h</sup> » »	5 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup> » »	7 <sup>h</sup> 24 <sup>m</sup> » »	8 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> » »	9 <sup>h</sup> 24 <sup>m</sup> » »	10 <sup>h</sup> 54 <sup>m</sup> » »		» 4 <sup>h</sup> soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

### REVUE RÉTROSPECTIVE

Séance du 31 mai 1875.

Une surtaxe est demandée sur l'impôt du sel. Cette augmentation est adoptée par 313 voix contre 257.

MM. Pagès Duport, Léopold Limayrac et de Lambertie votent CONTRE.

MM. le comte Murat et de Valon, s'ABSTIENNENT.

Électeurs, rapprochez cette abstention de la conduite de MM. le comte Murat et de Valon dans les questions vinicoles.

Séance du 4 août 1875.

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon avait demandé une pension pour le fils du maréchal Bugeaud, dans la séance du 4 août 1875, M. de Valon fait partie du petit nombre des députés qui votent CONTRE.

Anciens soldats, anciens mobiles, anciens mobiles, méditez ce qui précède.

Cahors, 6 Octobre.

### ÉLECTIONS DU 14 OCTOBRE 1877

#### CANDIDATS DANS LE LOT

1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Cahors.

**M. Ch. Capmas**, professeur à l'École de droit de Dijon, candidat républicain.

**M. le comte Murat**. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures qui ont décidé le maréchal de Mac-Mahon à changer son ministère et à dissoudre la Chambre des députés.)

2<sup>e</sup> Circonscription.

**M. A. Pagès Duport**, ancien député, candidat constitutionnel.

**M. Éloi Béral**, ingénieur des mines, ancien préfet du Lot, ayant toujours professé les idées républicaines.

**M. de Valon**, ancien député. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures contre lesquelles le maréchal de Mac-Mahon a protesté le 16 mai, en changeant ses ministres et en provoquant de nouvelles élections. — Antérieurement, il avait refusé de confier le pouvoir pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. — Lors du vote de la Constitution qui a donné un gouvernement à la France, il a repoussé tous les articles en compagnie des trente adhérents que le parti bonapartiste comptait sur 730 députés.)

Arrondissement de Gourdon.

**M. de Gozon**, membre du conseil général.

**M. de Verninac**, candidat républicain.

**M. le baron Dufour**, ancien député. (A voté, comme MM. le comte Murat et de Valon, les deux mesures qui ont amené l'intervention du Maréchal.)

Arrondissement de Figeac.

**M. Teillard**, ancien député, candidat républicain. (Votait à la Chambre avec la gauche modérée.)

**M. le vicomte de Turenne d'Aynac**, candidat sans titres politiques, se présentant comme bonapartiste.

#### Qu'ont-ils fait ?

Encore une fois, prière de vouloir bien nous faire connaître l'année, le mois, le jour, la séance, depuis 1871 jusqu'en 1877, où MM. le comte Murat et de Valon ont prononcé un discours, adressé une simple observation, articulé une seule parole en faveur des intérêts agricoles et financiers du département du Lot, à la tribune ou dans les bureaux de l'Assemblée nationale.

Même prière de vouloir bien nous faire connaître un discours, dans l'intérêt du Lot, une simple observation, une seule parole de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, depuis le mois de mars 1876 jusqu'au mois de mai 1877, à la tribune ou dans les bureaux de la Chambre des députés.

Encore une fois, récompense honnête au vaillant explorateur qui découvrira.... la moitié d'un mot.

#### Avis aux Raccoleurs.

Aux dernières élections, les abords des salles du scrutin furent constamment assaillis par des agents provocateurs, qui, à l'aide de menaces et de mensonges, influencèrent un grand nombre d'électeurs au profit des divers candidats hostiles à la Constitution.

Nous les prévenons que, cette fois, ils seront surveillés rigoureusement, et que la justice sera saisie de leurs manœuvres coupables. Qu'ils ne comptent plus sur l'impunité qui les a couverts jusqu'ici.

#### Avis aux Électeurs.

Nous prions nos abonnés, nos lecteurs et tous nos amis d'avertir les électeurs de leurs diverses communes que M Pagès Duport a adressé sa Circulaire par la poste à chaque électeur.

Si par hasard quelques noms avaient été oubliés par les copistes, quand les bandes ont été faites et affranchies, nous tenons

des circulaires à la disposition de tous ceux qui en réclameront.

#### La Paix ou la Guerre

Avec la République, la paix est certaine, la guerre est impossible, à moins que nous soyons forcés de résister à une attaque sans provocation de notre part.

Avec l'Empire, la guerre est certaine, la guerre est inévitable.

Pourquoi cette différence ?

La différence est tout entière dans la comparaison des pouvoirs du Chef de l'Etat sous l'empire, et des pouvoirs du chef de l'Etat sous la République.

L'article 52 de la Constitution napoléonienne de 1852, porte que le chef de l'Etat DÉCLARE LA GUERRE.

L'article 31 de la loi Constitutionnelle actuelle sur les pouvoirs publics interdit au chef de l'Etat toute déclaration de guerre. Il est ainsi conçu :

« Le président de la République NE PEUT déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. »

Entre les deux systèmes il y a un abîme.

L'empire permet à un seul homme de tenir dans ses mains trente-six millions d'hommes, et de disposer librement du sang et de la vie des soldats français pour un caprice, pour une fantaisie, sans consulter qui que ce soit.

La République, au contraire, réserve ce droit terrible à 530 députés et à 300 sénateurs. Il faut que chaque Chambre délibère à part pour que la guerre soit déclarée, et il faut encore que les deux Chambres soient du même avis. Si l'une veut la guerre et que l'autre ne la veuille pas, c'est la paix qui triomphe.

Est-il possible, habitants des campagnes, que vous hésitez entre les candidats qui veulent ramener l'Empire, c'est-à-dire la guerre, et les candidats qui veulent le maintien de la République, c'est-à-dire la paix.

#### Arrondissement de Gourdon

Nous recevons communication, directement ou par divers intermédiaires, de nombreux renseignements qui sont unanimes à représenter un ballottage comme certain.

Un mouvement très tranché se produit dans tous les cantons. L'honnêteté et le bon sens des populations rurales se révoltent, quand on leur montre que M. le baron Dufour, a voté, à la Chambre des députés, contre le Maréchal dans les deux questions qui ont amené la dissolution de la Chambre, et qu'il est aujourd'hui candidat officiel.

Cette attitude est bien différente de celle de M. de Gozon, qui se présente aux électeurs avec un langage tout plein d'une digne et mâle énergie.

M. de Verninac fait, dans sa circulaire, plusieurs déclarations importantes qui méritent d'être signalées. Je suis, dit-il, ami de l'ordre, scrupuleux observateur de la loi, et profondément respectueux de la religion.

#### Circulaire de M. Teillard.

ELECTEURS,

La Chambre des députés a été dissoute. Vous êtes appelés à en élire une nouvelle le 14 du mois courant.

Quelle a été la cause de cette dissolution ? Je ne saurais vous la faire connaître. On a bien prétendu que la dissolution avait été amenée par la tendance de la Chambre des députés à absorber les deux autres pouvoirs et à s'ériger en Convention ; mais il m'est bien permis de dire, sans craindre d'être traité de diffamateur ou d'insulteur, que la Chambre des députés, loin de chercher à annihiler le Sénat, lui a fait de constantes concessions.

Je vous disais en février 1876, dans ma profession de foi, que j'étais partisan des institutions républicaines, mais que je serais l'adversaire résolu de toutes les propositions rétrogrades et exagérées. Je suis ce que j'étais ; je resterai ce que je suis.

On vous dira bien que je suis dans les bras du radicalisme, dans les bras de la révolution ; mais vous ne le croirez pas, parce que vous me connaissez ; vous savez qui je suis, ce que je veux ; vous savez que vos intérêts et vos besoins sont les miens.

Je veux le maintien de la République pour les motifs suivants :

1<sup>o</sup> Le gouvernement républicain est le seul possible et le seul durable à cause des nombreuses compétitions monarchiques ;

2<sup>o</sup> Le gouvernement républicain est le gouvernement légalement établi : il nous donne depuis six ans la paix à l'intérieur et à l'extérieur et nous permet de nous livrer à nos travaux et de faire nos affaires en toute sécurité. Pourquoi le renverser ? Pourquoi se jeter dans l'inconnu lorsque le connu nous donne pleine satisfaction ?

3<sup>o</sup> Le gouvernement républicain est le gouvernement de tous ; il exclut donc le gouvernement personnel ; vos fortunes, vos enfants ne dépendent plus d'un seul homme qui, dans un moment d'erreur, de colère ou de folie pourrait provoquer de nouvelles aventures qui, quelle qu'en serait l'issue, porteraient atteinte à la fortune publique et mettraient le deuil dans nos familles.

Dans l'accomplissement du mandat que vous m'avez donné et que je viens encore solliciter, je n'ai jamais suivi et je ne suivrai jamais que les inspirations de ma conscience ; je n'ai jamais eu et je n'aurai jamais en vue que le bonheur de mon pays ; j'ai toujours voté et je voterai toujours avec la plus grande indépendance, parce que je n'ai jamais été et je ne serai jamais le candidat d'un homme, mais bien celui de vous tous.

J'ai voté : 1<sup>o</sup> Pour les mesures propres à faciliter le plus promptement la réorganisation de l'armée et à mettre de l'ordre dans les finances ; 2<sup>o</sup> Pour l'examen de la proposition tendant à réduire à 3 ans la durée du service militaire ; 3<sup>o</sup> La nomination des maires par les conseils municipaux ; 4<sup>o</sup> La réduction de l'impôt sur le sel.

A vous maintenant de décider si j'ai bien rempli mon mandat ; à vous de savoir si vous devez me le renouveler. Ne vous y trompez pas : l'élection qui va avoir lieu a la plus grande importance ; le sort de la France est entre vos mains.

A. TEILLARD,  
 Ancien député, vice-président du Conseil général.

#### CORRESPONDANCE

Versailles, 4 octobre.

Le Journal officiel publie quelques nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et le décret autorisant la ville de Châteaudun à faire figurer la croix de la Légion d'honneur dans ses armoiries.

Le dernier bulletin de la santé de M. Jules Simon annonce qu'il est tout à fait hors de danger. Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le général Chanzy est arrivé à Paris où il va passer quelques jours.

La Patrie annonce que le maréchal de Mac Mahon vient de signer un décret rétablissant d'office au budget de la ville de Paris le crédit nécessaire au traitement des pasteurs protestants, crédit supprimé par le conseil municipal.

La France prétend qu'avant les élections M. de Broglie prononcerait, on ne sait encore à quelle occasion, un grand discours destiné à préparer une évolution dans la politique gouvernementale. La France se demande si cette nouvelle est vraie et si ce discours du président du conseil remplacerait le second manifeste annoncé du président de la République.

L'Indépendance belge maintient, malgré les démentis donnés à cette nouvelle, que le prince impérial est allé récemment en Belgique au château de Fernan Nunez.

L'Union publie aujourd'hui le programme des cours de l'Université catholique de Paris pour l'année 1877-1878.

Un journal du soir annonce que les amis de M. Gambetta organisent à Belleville une réunion privée dans laquelle il prononcera un grand discours. Ce journal ajoute que les gauches semblent attacher une certaine importance aux déclarations que fera M. Gambetta dans cette réunion.

M. Bonnet-Duverdier retire, dit-on, sa candidature dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris; mais on croit probable qu'il la maintiendra dans le 17<sup>e</sup> arrondissement contre M. Pascal-Duprat.

La France ayant dit qu'elle considère la déclaration de M. Cuneo d'Ornano: « Nous ferons de la République et des républicains une pâte dont les chiens eux-mêmes ne voudront pas » comme incompatible avec le titre de candidat du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, le Moniteur universel déclare qu'il est du même avis que le journal la France.

ORIENT

Erzeroum, 3 octobre, soir.

Une attaque générale a été dirigée ce matin contre toute la ligne de Moukhtar-Pacha. Le général Melikoff commandait sous les ordres du grand duc Michel.

La clef de la position de Moukhtar, qui n'était défendue que par un simple bataillon, attaquée de trois côtés a été emportée. Ce bataillon a été presque détruit. Les Turcs ont essayé de reprendre la position, mais ils ont été repoussés. Les Russes n'ont pu après cela avancer que très-peu, mais ils espèrent intercepter Moukhtar et lui couper la route de Kars. Les Russes ont bivouaqué sur les positions conquises. La bataille doit certainement recommencer demain.

Les Turcs occupent toujours en face de Silistrie, l'île située dans le lac roumain de Borcea, qu'ils ont fortifiée. Les Russes ont établi un pont dont l'entrée est fortifiée, sur un bras du Borcea, afin de pouvoir transporter des canons ou bombarder l'île occupée par les Turcs. Environ 20,000 hommes d'infanterie russe ont traversé Bucharest, se dirigeant vers la Bulgarie.

Réouf-Pacha, nommé commandant de l'armée des Balkans, est arrivé à Chipka. Soleiman-Pacha qui a été nommé commandant de l'armée du Danube, est arrivé à Rasgrad. Mehemet-Ali est rappelé à Constantinople. C'est tout une révolution militaire.

Les nouvelles d'Asie sont on ne peut plus contradictoires; on en jugera en lisant tour à tour les communications suivantes transmises de Moscou et de Constantinople.

Le Standard publie une dépêche de Sistova du 3 octobre, portant que les Roumains ayant poussé la 4<sup>e</sup> parallèle près de la seconde redoute de Grivitza, on s'attend à ce que cette redoute soit attaquée dans trois jours. Deux brigades de fusiliers et un fort détachement de cavalerie ont été envoyés à l'ouest pour intercepter les troupes turques qui sont envoyées d'Orhanie. En effet d'après une dépêche adressée de Sofia au Standard, Chéket ayant reçu de grands renforts des troupes qui étaient devant Chipka aurait recommencé un mouvement en avant et l'en s'attendait à ce qu'il livre un engagement avec la coopération d'Osman-Pacha.

Constantinople, 4 octobre.

Une grande bataille a été livrée hier du côté

de Kars, dans les environs d'Ani. Les Russes ont été complètement battus et repoussés avec des pertes énormes. Le grand duc Michel commandait en personne. Du côté des Russes, deux généraux et de nombreux officiers ont été tués.

\*\*\*

Voici maintenant la version russe :

Moscou, 4 octobre.

Les Russes ayant reçu des renforts, ont commencé vivement l'attaque contre Moukhtar-Pacha sur toute la ligne. Ils ont obtenu jusqu'à présent beaucoup de succès. Leur but est de repousser l'ennemi de Kars et de la frontière.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que le jeune Arthur Labie, notre compatriote, ex-boursier communal de notre ville, vient d'être admis à l'Ecole Polytechnique.

Nous voyons également figurer sur la liste des admissions le jeune Gaillard-Bournazel, de St-Denis-Martel.

MM. Henri Combarieu, imprimeur-gérant, et Isidore Combarieu, rédacteur du Réformateur, ont été condamnés par défaut à l'audience du tribunal correctionnel d'aujourd'hui: le premier, à 1,000 fr. d'amende; le second, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

Chaque année, à pareille époque, des maraudeurs s'introduisent dans les vignes, brisent les portes des maisons et les pillent. La plaine de Peyrolis, la route de Rocabrière et l'ancienne route de Toulouse paraissent être le centre de leurs exploits. Ces nuits dernières pareil fait s'est produit pour la huit ou dixième fois. Ces malfaiteurs méritent d'être surveillés et sévèrement punis.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Avis. — Le ministre des finances informe les jeunes gens qui désireraient se présenter aux examens pour l'emploi de surnuméraire dans les bureaux de l'Administration centrale, qu'un concours comprenant les deux catégories de commis surnuméraire et d'expéditionnaire surnuméraire aura lieu dans la première quinzaine du mois de novembre prochain.

Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans, ni après celui de trente ans; toutefois, une exception est faite en faveur des militaires comptant sept années de services, qui peuvent être autorisés jusqu'à trente-cinq ans à passer l'examen pour le surnuméariat de 2<sup>e</sup> classe.

Les demandes d'admission doivent être écrites sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-après :

Expédition dûment légalisée de l'acte de naissance du candidat;

Acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le comporte;

Diplôme de bachelier (pour l'examen de commis surnuméraire);

Certificat des autorités locales où toute autre pièce authentique établissant que le candidat possède personnellement ou par sa famille les ressources nécessaires pour assurer son existence pendant la durée entière du surnuméariat.

Le programme des connaissances exigées des candidats est déposé à la direction du personnel du ministère des finances et sera communiqué à toutes les personnes qui en feront la demande.

La liste d'inscription sera close le 25 octobre.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les examens professionnels auxquels sont assujettis les candidats au volontariat d'un an qui ne sont pas pourvus de titre universitaires sont aujourd'hui terminés dans presque tous les départements.

La moyenne de notes est assez faible, et il ne serait pas étonnant que le ministre de la guerre, auquel sont soumis en ce moment les

travaux de classement, et qui tient beaucoup à relever le niveau de l'instruction des volontaires d'un an, se montrât cette année un peu plus sévère que d'habitude.

Le minimum de points indispensables pour l'admissibilité aux examens dont il s'agit sera fixé par M. le général Berthaut dans les premiers jours de ce mois.

Les préfets en seront informés sur le champ et devront, le plus tôt possible, faire procéder au tirage au sort d'après lequel tous les candidats, sans aucune exception, seront appelés à choisir leur corps.

Le Journal officiel publie une liste des candidats admis à l'Ecole polytechnique à la suite du concours de 1877. Cinq élèves, dont trois occupaient un rang assez élevé, ont été rayés de la liste pour insuffisance en allemand; le jury est résolu à montrer encore plus de sévérité l'année prochaine sur cette partie de l'enseignement.

Le Journal officiel publie en outre l'avis suivant aux candidats de l'Ecole polytechnique pour 1878 :

« En raison des besoins des divers services publics qui recrutent leur personnel à l'Ecole polytechnique, le ministre de la guerre a décidé que la limite d'âge fixée pour le concours d'admission à ladite école sera prorogée d'une année, en 1878, pour tous les candidats qui ont atteint cette limite en 1877. — Les candidats qui profiteront du bénéfice de cette prorogation ne pourront être classés, à leur sortie de l'école, que dans les services militaires. »

Les récoltes de vin.

De 1840 à 1876, les récoltes ont varié comme il suit :

Années.	Hectolitres.
1840.....	45.486.000
1845.....	50.140.000
1850.....	45.266.000
1855.....	15.175.000
1860.....	39.588.000
1865.....	68.924.000
1866.....	63.917.000
1867.....	38.869.000
1868.....	50.109.000
1869.....	71.376.000
1870.....	53.538.000
1871.....	57.084.000
1872.....	50.528.000
1873.....	35.770.000
1874.....	73.146.000
1875.....	83.632.000
1876.....	41.848.000

La plus faible récolte du siècle correspond à l'année 1854; l'oïdium sévissait depuis trois ans, et la production totale des vignobles s'est abaissée à 10.824.000 hectolitres.

La récolte la plus élevée a été obtenue en 1875; malgré les ravages du phylloxera, les vignes ont produit 83.632.000 hectolitres.

Pour la dernière période décennale 1867-1876, la récolte moyenne est de 43.589.000 hectolitres.

Il ressort du relevé ci-dessus qu'il ne faut point s'étonner du prix élevé des vins au commencement de l'empire. Les agents provocateurs du bonapartisme dans les campagnes, disent que Napoléon III amena (à lui tout seul) la grande hausse des vins. Ce serait simplement grotesque et il faudrait se borner à en rire, si les campagnes du Lot n'avaient pas été trop souvent dupées et exploitées. La seule cause de la hausse fut l'oïdium, dont les ravages terribles réduisirent des QUATRE CINQUIÈMES la récolte en 1854, et des TROIS QUARTS en 1855, comparativement aux années antérieures. De plus, ce qui motiva en particulier une grande prospérité dans le Lot, c'est que nous fûmes moins atteints par l'oïdium que la plupart des autres départements.

Pour bien montrer, du reste la reconnaissance que le Lot doit à l'empire, il suffit d'examiner les chiffres suivants. En 1854, nous eûmes 60 mille hectolitres de vin, et en 1855 moins de 100 mille hectolitres. En 1875, nous en avons eu 591,433, et en 1876, nous avons encore atteint 352,913. Or, les vins du Lot valaient (premières qualités) 200 fr. par barrique environ en 1854, et 150 fr. environ en 1855. Qu'ont valu nos vins de 1875?... 75 à 100 fr par barrique pour une récolte neuf

FOIS plus forte que celle de 1854, et SIX FOIS et demi plus forte que 1855. Que valent nos vins de 1876?... 100 à 125 fr., pour une récolte QUATRE FOIS plus forte qu'en 1854, et TROIS FOIS plus forte qu'en 1855. L'avantage est par conséquent considérable, chiffres en main, pour le temps actuel c'est-à-dire pour le gouvernement actuel.

La vérité est que la cherté de nos vins, il y a vingt ans environ, fut due uniquement à la disette générale des récoltes. Non seulement, les agents bonapartistes mentent sur ce point spécial, en se jouant de la crédulité des paysans, Mais il suffit de jeter un coup d'œil, soit sur la carte des chemins de fer, soit sur les cartes des bassins houillers, soit sur les diverses cartes relatives aux usines et manufactures pour constater que le Lot a été l'un des quatre ou cinq départements abandonnés sous l'empire.

TAXE SUR LES CHIENS

Conformément à la loi du 2 mai 1855 et aux décrets des 4 août 1855 et 3 août 1861 relatif à la Taxe municipale sur les chiens, les déclarations des imposables sont obligatoires :

1<sup>o</sup> Pour tous ceux qui seraient devenus possesseurs de chiens en 1877;

2<sup>o</sup> Pour tous ceux qui, à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier prochain, se trouveraient avoir quitté la commune ou la perception dans laquelle ils ont été imposés pour 1877;

3<sup>o</sup> Pour les imposables qui, alors même qu'ils n'auraient pas cessé, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, d'habiter la commune ou la perception dans laquelle ils ont été imposés pour 1877, auraient cependant à déclarer des changements survenus, soit dans le nombre, soit dans la destination de leurs chiens;

4<sup>o</sup> Pour les contribuables qui, sans avoir quitté le domicile auquel ils ont été imposés pour 1877, auraient cessé d'être imposables comme n'ayant plus de chiens.

Ces différentes déclarations doivent être faites à la Mairie, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier suivant; elles doivent être rectifiées ou renouvelées s'il est survenu dans l'intervalle quelque changement, soit dans le nombre, soit dans la destination des chiens, soit enfin dans le cas où postérieurement à leurs déclarations, les possesseurs de chiens auraient transporté leur domicile dans une autre commune ou perception.

Ne seront pas compris dans les déclarations, les chiens encore nourris par la mère à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

Il sera délivré un reçu de chaque déclaration.

Seront passibles d'un accroissement de taxe :

1<sup>o</sup> Ceux qui, possédant des chiens qu'ils n'avaient pas au 1<sup>er</sup> janvier 1877, négligeront d'en faire la déclaration;

2<sup>o</sup> Ceux qui, ayant changé de commune ou de perception depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1877, ne déclareront pas les chiens qui leur appartiendraient encore;

3<sup>o</sup> Ceux qui feront des déclarations incomplètes ou inexactes.

Dans les deux premiers cas, les taxes seront triples pour les chiens non déclarés.

Dans le troisième cas, elle seront doubles pour les chiens non déclarés ou portés sous une fausse désignation.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
7 Diman.	s. Marc.	
8 Lundi.	se Brigitte.	Marmiac, Souillac, Albas, Junies, (les) Lacapelle-Marival, Cazillac, Labastide-Murat.
9 Mardi.	s. Denis.	Mauroux, Labastide-du-H.-M., Gourdon.
10 Mercur.	s. François.	Castelfranc, Marcillac, Cajarc, Latronquièrre, Martel.
11 Jeudi.	se Zénaïs.	L'Hôpital-St-Jean.
12 Vend.	se Spérie.	Castelnau, Tonzac.
13 Samedi.	s. Edouard.	

Lunaisons du mois d'Octobre.  
N. L. le 6, à 10 h. 8 du matin.  
P. Q. le 12, à 3 h. 32 du matin.  
P. L. le 22, à 7 h. 40 du matin.  
D. Q. le 29, à 2 h. 30 du matin.  
Les jours dimment de 1 h. 45 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 Septembre au 6 Octobre.

Naissances.

Vieillescazes, Anne, (naturelle) rue St-James.  
Mignot, Marie, à Cabessut.  
Delmas, Jean, rue Nationale.  
Bonafous, Jules, rue Fondue-Basse.  
Villet, Auguste, rue de la Préfecture.

Décès.

Miché, Jean, cultivateur 47 ans, rue Lacoste.  
Courréjon, Catherine, 59 ans, rue des Augustins.  
Goy, Catherine, 65 ans, rue des Boulevards.  
Reboul, Thérèse, 6 ans, Place d'Armes.  
Vincent, François, 28 ans, rue de la Liberté.  
Doumerc, Guillaume, 69 ans, St-George.  
Pour la chronique locale de A. Laytau.

FAITS DIVERS

LE CRIME DE GENNEVILLIERS

Mardi matin, vers dix heures, un habitant de Saint-Denis cheminait à travers la presqu'île de Gennevilliers et se dirigeait vers Saint-Denis, lorsqu'à l'endroit dit le Grésillon, il aperçut une femme étendue morte au bord de la route.

Les yeux étaient sortis de leur orbite, la face bleue; des traces d'ongles tout autour du cou semblaient établir que cette malheureuse avait été étranglée.

Les vêtements relevés et déchirés en lambeaux, les mains meurtries, attestaient une lutte contre l'assassin, qui s'était sans doute livré à toutes les violences.

Des agents prévenus se rendirent sur les lieux. Le commissaire de police de Saint-Denis averti, arriva à son tour avec un médecin, pour procéder aux constatations.

La victime paraît âgée de trente à trente-cinq ans, et être de condition pauvre ou du moins modeste.

Elle était pauvrement vêtue d'une robe grise, d'un petit châle-fichu et chaussée de bottines à lacets en mauvais état, sans coiffure.

Les cheveux sont brun-foncé, le teint brun, bouche et nez moyens, taille ordinaire, corps maigre, figure assez jolie. Elle porte à l'annulaire gauche une bague en argent; dans une poche on porte monnaie vide. Signe particulier: une longue trace rouge d'une brûlure sur la cuisse gauche.

Aucun des habitants de Gennevilliers et de Saint-Denis, accourus sur les lieux, n'a reconnu la victime.

L'assassin a dû prendre la fuite aussitôt le crime commis, ou bien il est étranger à la localité, car il y a tout à côté un fossé très profond où il aurait pu jeter et cacher le corps.

MM. Ragon, juge d'instruction; Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, et Jacob, chef de la police de sûreté, et le docteur Deleins sont arrivés à Gennevilliers vers deux heures, et ont commencé les investigations.

Le corps a été ramené à la Morgue, où il a été exposé, tout habillé, hier vers cinq heures, après avoir été photographié et moulé.

La morte ne tardera sans doute pas à être reconnue par un des curieux qui se pressent déjà en nombre dans l'établissement funèbre. Une fois l'identité établie, il sera facile de savoir avec qui la malheureuse a été en relations, et la justice ne tardera pas à trouver les traces du meurtrier.

Ce matin, à neuf heures, le cadavre de la femme de Gennevilliers a été reconnu à la Morgue par un nommé Villet, maçon. Cet individu a déclaré que cette femme s'appelait Louise D..., et qu'il avait vécu avec elle pendant quinze jours, rue de Lévis, aux Baignolles. La clef non forcée que l'on a trouvée dans les poches était celle du logement qu'ils avaient habité.

Cette femme était partie lundi en compagnie d'une autre femme de mauvaise vie qui l'aurait grisée et volée.

LES HORLOGES PUBLIQUES A PARIS.

On vient de clore le concours ouvert depuis le mois de juillet de l'année dernière, pour la construction de quatre horloges-types de précision qui doivent être placées aux quatre points suivants: au palais de la Bourse, aux Arts-et-Métiers, à l'embarcadere du chemin de fer de l'Ouest (rive droite) et à l'Observatoire.

Quinze concurrents se sont fait inscrire. Les membres du jury, nommés par l'administration supérieure, se réuniront prochainement pour examiner les ouvrages des quinze candidats.

Les quatre horloges qui auront été choisies par le jury du concours seront acquises par la Ville de Paris au prix de 5,000 fr. chacune.

Les primes seront graduées pour les mentions honorables: 3,000, 2,000 et 1,000 francs seront alloués pour les trois d'entre celles qui auront été choisies les premières.

C'est par le régulateur de l'Observatoire, construit dans des conditions de précision irréprochables, et placé dans les catacombes pour être soustrait à l'influence de la trépidation superficielle, que des fils conducteurs, partant de ce point central, communiqueront leurs indications aux trois autres horloges qui régleront ensuite toutes les horloges publiques qui parent la façade de nos monuments parisiens.

La perfection du cadran régulateur de l'Observatoire, qui sert pour la mesure du temps dans les travaux astronomiques, est telle qu'il varie à peine d'une seconde par année.

Dans Paris, l'installation des fils conducteurs se fera ensuite soit dans les souterrains des lignes télégraphiques, soit dans ceux des eaux et égouts, et ne nécessitera qu'une dépense relativement minime. Ajoutons que ces embranchements multiples n'occasionneront qu'une différence d'heure insignifiante, un millième par

seconde, et que par ce moyen on aura en même temps la même heure dans tout Paris.

La création des nouvelles horloges publiques était une nécessité depuis longtemps reconnue; en France, Lyon et Marseille nous avaient déjà précédés dans cette innovation, en plaçant un certain nombre d'horloges électriques, éclairées le soir. A Bruxelles, la mesure est plus générale; d'un point central des fils conducteurs transmettent à tous les endroits de la ville la même heure, exacte, fixe, invariable.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 5 octobre, soir.

Les bureaux des gauches sénatoriales ont tenu, hier, une réunion dans laquelle il a été rendu compte d'une démarche faite par leur comité auprès de M. le duc d'Andifret-Pasquier, président du Sénat, relativement à la qualification de session extraordinaire donnée par le gouvernement à la prochaine réunion, qualification qui enlèverait aux sénateurs leur inviolabilité pendant la période actuelle. M. d'Andifret-Pasquier a paru partager l'opinion du comité qui pense que la prochaine réunion des Chambres ne sera qu'une continuation de la session suspendue le 23 juin.

Il a aussi été donné lecture du Manifeste électoral publié ce matin par tous les journaux républicains, manifeste que vous connaissez déjà, sans nul doute, lorsque cette lettre vous parviendra et qui, du reste ne contient pas grand chose de nouveau.

Le *Petit Parisien* prétend, ce matin, que le prince impérial était à Paris, jendi soir.

Le *Constitutionnel* annonce que les membres des groupes de la droite du Sénat présents à Paris vont se réunir prochainement pour préparer la liste des candidats au Sénat, en remplacement des sénateurs inamovibles décédés. Ces élections devant être mises à l'ordre du jour dans l'une des premières séances de la Chambre haute, la majorité sénatoriale ne veut point être prise au dépourvu.

Il est aussi question, dit la même feuille, d'un appel qui serait fait aux électeurs dans chaque département où les sénateurs ont la majorité.

On annonce pour demain l'apparition du manifeste de M. Gambetta à ses électeurs. Des mesures ont été prises, dit la *Liberté*, pour que ce manifeste soit publié en même temps par les journaux de Paris et par ceux de province.

Quelques désordres ont eu lieu à Ajaccio à l'occasion du débarquement du prince Napoléon dans cette ville. La gendarmerie est intervenue et a arrêté les principaux meneurs de la manifestation qui avait troublé l'ordre.

Le *Temps* publie ce soir, d'après le *Patriote*

de la Corse, une protestation adressée par le prince Napoléon au ministre de la justice, à l'occasion des faits qui se sont produits à Ajaccio à l'occasion de son débarquement. Le prince prétend que les gendarmes appelés par le maire se sont jetés, sabre et pistolet au poing, sur la foule, sans provocation de la part de celle-ci et que ce n'est que grâce aux efforts de ses amis que le sang n'a pas coulé.

Le *Bien public* demande ce soir, s'il est vrai que le prince impérial et l'ex-maréchal Bazaine, soient actuellement en France.

Constantinople, 5 octobre.

Un dernier télégramme de Moukhtar-Pacha, en date d'hier soir, annonce que les Russes ont été repoussés de tous côtés avec une perte de cinq mille morts. Ils ont abandonné Karadjadagh et se sont retirés vers Karajal, poursuivis par les Turcs. Les communications télégraphiques entre Moukhtar-Pacha et Kars sont rétablies.

Le général Fazli-Pacha est arrivé à Schoumla.

Bourse de Paris

Cours du 6 Octobre.

Rente 3 p. %..... 69.25  
— 4 1/2 p. %..... 98.25  
— 5 p. %..... 105.40

VALEURS DIVERSES	CLOTURE du 5 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.070 »	3.070 »
Crédit foncier.....	653 75	656 25
Orléans-Actions.....	1.042 50	1.042 50
Orléans-Obligations.....	324 50	323 50
Suez.....	691 25	691 25
Italien 5 %.....	70 65	70 55

HISTOIRE D'UN CRIME

ÉDITION A 2 FRANCS.

En présence de l'immense effet produit par l'*Histoire d'un Crime*, et pour répondre à des demandes venues de toutes parts, il va paraître, — en même temps que la Troisième édition dans le format grand in-8°, — une édition à bon marché, et tirée à très-grand nombre, du beau livre de Victor Hugo.

Cette édition, imprimée par Quantin, sur beau papier dans le format Charpentier, sera mise en vente au prix de 2 francs, c'est-à-dire à peu près au prix courant.

Elle paraît aujourd'hui samedi, 6 octobre, et sera publiée ce même jour à Paris et dans toutes les villes de France.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FRUILLON DU JOURNAL DU LOT.

6 octobre 1877.

(87)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

XIII

LA PETITE MAISON DE M. OCTAVE

— On fait ce que l'on peut, mon ami, c'est la meilleure manière de faire ce que l'on doit.

— Vous croyez donc qu'un obstacle imprévu pourrait faire manquer mon mariage?

— Je le crains.

— Mais c'est impossible!

— Tout est possible dans ce monde de hasards.

— Expliquez-vous?

Lopès allait continuer quand la porte du salon s'ouvrit.

Une bonne entra. Elle tenait une lettre à la main, et alla la remettre à Octave.

— Une lettre!... pour moi!... fit ce dernier avec un frémissement involontaire.

Il prit la lettre. L'écriture de la suscription était d'une femme, à n'en pas douter. Il l'ouvrit avec vivacité, et à peine y eut-il jeté les yeux, qu'il étouffa un cri de surprise.

— Qu'y a-t-il? fit Lopès en se rapprochant.

Octave le regarda avec une sorte d'effroi.

— Etes-vous donc sorcier? balbutia-t-il.

— Pourquoi cette question.

C'est que cette lettre semble donner raison à votre prophétie de tout à l'heure.

— Un obstacle.

— Une rupture.

Et Octave tendit à Lopès la lettre qu'il venait de recevoir.

Lopès la parcourut rapidement.

La lettre était de Sylvia. — Il n'y avait que quelques lignes, mais elles étaient significatives:

« Octave,

« Je vous attends chez vous depuis quelques heures... Dès que vous recevrez ce billet, quittez votre cercle et venez! — Il faut que je vous parle, ou

nous sommes perdus!...

« SYLVIA. »

Lopès remit la lettre à Octave.

— Eh bien! dit ce dernier.

— C'est étrange!... répondit Lopès.

— Qu'en pensez-vous?

— Je pense, mon cher banquier, que vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de quitter à l'instant même la rue Laval, et de gagner au plus vite votre appartement.

— Sans doute... mais quel peut-être ce mystère?

— Vous le saurez dans quelques minutes.

Octave fit un geste d'impatience, regarda Lopès avec attention.

— Tenez, dit-il aussitôt, il me vient une idée... un soupçon.

— Voyons cela, fit Lopès.

— Vous saviez quelque chose?

— Moi!

— Ne me le cachez pas.

— Au fait! à quoi bon dissimulerai-je?

— Ainsi.

— Votre mariage me semble fort compromis.

— J'ai un rival?

— Un rival préféré par M. de Compans.

— Et ce rival est un de vos amis, sans doute?

— Je l'avoue.

— M. le docteur Franck?

— Lui-même.

Octave saisit la main de Lopès.

— Ah! c'est une trahison cela, monsieur, dit-il avec énergie, et lui ou vous m'en rendrez raison...

Lopès dégagea tranquillement sa main l'étreinte du jeune coulisier, et avec un sourire plein de finesse et d'ironie:

— Allons donc! dit-il avec enjouement, je vous conseille de vous plaindre: Mlle de Compans est à cette heure chez vous, elle vous attend... Demain, tout Paris peut savoir qu'elle a passé la nuit dans votre appartement de garçon, croyez-vous qu'après cela le docteur Franck consente à devenir son époux?

— Cependant... balbutia Octave.

Lopès haussa les épaules.

— Ecoutez-moi bien, monsieur Gaudin, — poursuivit-il, cette fois d'un ton sérieux, — vous êtes libre encore d'épouser Mlle de Compans, et personne que je connaisse, ne vous disputera l'honneur de l'appeler votre femme... Allez donc vers Sylvia, convenez ensemble des dispositions que vous croirez devoir prendre; mais croyez moi, mon jeune ami, réfléchissez mûrement avant de prendre un parti définitif.

En saluant son hôte, Lopès sortit du salon, le laissant interdit, plein d'inquiétudes, et livré à mille résolutions.

XIV

CHAGRINS D'AMOUR

Octave avait suivi de près don Lopès; son coupé l'attendait à la porte de sa petite maison, et c'est à peine s'il prit le temps de serrer la main à Judith et de souhaiter bonne chance au journaliste... Il partit.

Le coupé brûla le pavé, et en moins de dix minutes, il atteignit sa demeure.

Octave monta rapidement ses deux étages, et au coup de sonnette vigoureux qu'il donna, un valet vint ouvrir.

Le coulisier traversa lestement l'antichambre, le salon, et arriva à son cabinet de travail, où il trouva Sylvia, assise, pâle, défaite, brisée par l'émotion, l'attente et la fatigue.

Dès qu'elle aperçut Octave, elle se leva avec un cri, et courut se réfugier dans ses bras.

La pauvre enfant considérait déjà son fiancé comme son époux; et la honte qu'elle éprouvait un moment auparavant venait de disparaître tout à coup en se sentant sous la protection de l'homme qu'elle aimait.

(A suivre).

Tout ce qui sort de la plume d'Alexandre Dumas fils est un événement littéraire. Le tome V de son *Théâtre complet* qu'il vient de publier chez Calmann Lévy contient *Une Visite de noces*, la *Princesse Georges* et la *Femme de Claude*. A côté de ces comédies, Alexandre Dumas a placé des préfaces inédites qui, par la vivacité du style et la profondeur de la pensée, rappellent celles qui les ont précédées et qui passionnèrent pendant si longtemps la critique.

Depuis que le conflit russo-turc a éclaté, *l'Univers Illustré* a consacré à ces événements une série considérable de gravures aussi remarquables par l'exécution qu'intéressantes par le choix des sujets. Tous les autres faits d'actualité sont également l'objet de ses soins et l'on peut dire, sans craindre d'être démenti, que *l'Univers Illustré* est une publication de premier ordre qui a sa place marquée dans toutes les familles qui recherchent les saines récréations intellectuelles. Tout le monde sait, en effet, que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. — Ajoutons enfin que *l'Univers Illustré* offre en ce moment de nouvelles et très-attractives PRIMES GRATUITES à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant le détail relatif aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

**Crédit foncier de France**

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à

concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

**Etablissement thermal et Casino de LUCHON**

Société anonyme, au capital de 2 millions de francs, divisé en 4,000 actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 27, CHAUSSÉE-D'ANTIN

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> LEGAY, notaire à Paris.

**EMISSION**

de 2,500 Obligations de 500 francs

PORTANT INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS

Payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, remboursables à 500 francs en 60 ans, à partir de 1880.

**PRIX D'ÉMISSION : 435 FRANCS**

(Jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1877)

PAYABLES COMME SUIT :

- Fr. 35 en souscrivant.
  - 100 à la répartition.
  - 100 du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 1877.
  - 100 du 1<sup>er</sup> au 5 février 1878.
  - 100 du 1<sup>er</sup> au 5 avril 1878 (moins le coupon)
  - 435 francs. (faculté d'anticipation à 5 %).
- Les titres libérés à la répartition ressortiront à 430 francs et rapporteront ainsi, sans la prime d'amortissement, près de 6 %.

Le produit de cette émission servira à l'achèvement du Casino et de divers agrandissements de l'Etablissement thermal.

L'annuité nécessaire au service des obligations n'est que de 66,000 fr., chiffre insignifiant, eu égard aux produits nets à attendre de l'Etablissement thermal, si renommé, de Luchon, et de son Casino. La recette moyenne annuelle est, depuis 10 ans, de 210,000 fr. environ. Ce chiffre peut être doublé par les recettes du Casino qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1878.

**LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES A partir du 5 octobre 1877**

A PARIS : Au Comptoir général des chemins de fer.

(Société anonyme) 27, rue la Chaussée-d'Antin.

Dès à présent, on peut souscrire par lettre. Les coupons échus le 1<sup>er</sup> octobre et échéant le 15 octobre seront reçus comme espèces.

La cote officielle sera demandée.

**LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages.** — Sommaire de la 874<sup>e</sup> livraison. (6 octobre 1877). — Texte : Ravenna, par Charles Yriate. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Ph. Benoist, E. Théron et P. Sellier. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 253<sup>e</sup> livraison (6 octobre 1877). — TEXTE : Le neveu de l'oncle Placide, par J. Girardin. — A travers la France, par Et. Leroux. — Monique le Rouge, par Alfred Assollant. — L'épingle, par Ch. Schiffer. — Octobre, par Albert Lévy. — Dessins : A. Marie, Sabatier, Sahib. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**AVIS**

Le Sieur GIMBERT, Antoine, à l'honneur de prévenir le Public, qu'il vient d'acquiescer la **Boulangerie** située **rue du Lycée**, maison Guiraudies.

Les Clients peuvent être assurés qu'ils seront servis en toute confiance.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La *Toilette de Paris* a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux de l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La *Toilette de Paris* ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la *Toilette de Paris*.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de *La Toilette de Paris*, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

**Atelier de Reliure**

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

**J. SARRAZIN, FILS**

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

**BAYLES, JNE**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M. LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACONBE, à Cahors. S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACONBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACONBE à Cahors

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant un usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

**Offre d'Agence**

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

**POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET**



**MALADIES de la VESSIE** Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1<sup>er</sup> 50 la B<sup>te</sup> BLAYN, ph. 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**ASTHME ! ASTHME !**

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C<sup>o</sup>, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

**ÉDITION A 2 FRANCS**

VICTOR HUGO

**HISTOIRE D'UN CRIME**

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

LE GUET-APENS

DEUXIÈME JOURNÉE

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	40 —
300 — .....	45 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

**AVIS**

**CONTOU**

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

**SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES EAUX-BONNES**

B. Pyrénées. — Saison 15 Mai — 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Uniques contre la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.